

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 & R. 310-19 du code du Commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code Pénal)

### 1. Déclarant :

Nom, prénom, ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

N° SIRET :

.....

Adresse : n° voie et rue :

.....

Complément adresse :

.....

Code postal & ville :

.....

Téléphone (fixe et/ou portable) :

.....

### 2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

.....

Marchandises vendues : neuves .....occasions .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code du Commerce) :

.....

Date de début de vente : .....date de fin de la vente : .....

Durée de la vente :

.....

### 3. Engagement du déclarant :

Je, soussigné, auteur de la présente déclaration, (nom, prénom) .....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 & R. 310-9 du code du Commerce.

### Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible de peines d'amende et d'emprisonnement prévues par l'article 441-1 du code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article 310-5 du code du Commerce).

### 4. Cadre réservé à l'Administration :

Date d'arrivée : .....N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec accusé de réception

Remise de récépissé de dépôt

Observations : La délibération du Conseil Municipal n° 2020.02.26, votée lors de la séance du 16 décembre 2020, a fixé à 1,24 € le prix du mètre linéaire pour l'occupation occasionnelle du domaine public. A l'issue de votre manifestation, merci de renvoyer le coupon joint, en indiquant le métrage utilisé, afin que le service Finances puisse vous adresser un titre de recette.

FICHE DÉCLARATION MÉTRAGE LINÉAIRE  
VIDE-GRENIER, BROCANTE,  
BOURSE D'ÉCHANGE, BRADERIE

**DÉCLARANT :**

**TYPE DE MANIFESTATION :**

- VIDE-GRENIER
- BROCANTE
- BOURSE D'ÉCHANGE
- BRADERIE

**DATE DE LA MANIFESTATION :**

**MÈTRES LINÉAIRES UTILISÉS :**                                  x 1,24 €<sup>1</sup> =

Fait à  
le

Signature :

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :**

Reçu le :

Transmis au service Finances le :